

Paris, le 19 octobre 2021

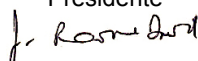
Cher(e) collègue,

Veuillez trouver ci-dessous le formulaire d'appel de cotisations pour **renouveler votre adhésion à ICOM France en 2022. Ce document fait office de devis.**

Nous vous rappelons que les montants des cotisations à ICOM France se composent d'une première part fixée annuellement par notre organisation internationale et reversée au Secrétariat général de l'ICOM et d'une seconde part conservée par le Comité national français pour assurer ses missions et son fonctionnement. Vous trouverez ci-dessous le montant de la cotisation, pour chaque catégorie d'adhésion individuelle, à régler **par CB en ligne, par virement*** ou **par chèque bancaire à l'ordre d'ICOM France.**

En vous demandant de bien vouloir régler votre cotisation si possible **avant la fin du premier trimestre 2022**, je vous prie de croire, cher(e) collègue, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Juliette Raoul-Duval,
Présidente



***Pour tout paiement par virement, merci d'indiquer en référence de l'ordre de virement votre nom et votre n°ICOM, et de transmettre par e-mail le bulletin de renouvellement.**

Coordonnées bancaires :

LA BANQUE POSTALE

IBAN : FR53 2004 1000 0100 4831 5X02
009

BIC : PSSTFRPPPAR

Le rapport moral 2020 du Comité national français de l'ICOM est accessible en ligne sur notre site internet : <http://www.icom-musees.fr>

Catégorie de membre	Cotisation	Pièces à joindre pour valider le renouvellement d'adhésion
Membre en activité 1 - exerçant au sein d'un musée	87 €	Si changement en 2021: certificat de travail mentionnant le type de contrat, la date de prise de fonction et sa durée. Pour les professionnels indépendants touchant à l'intégrité de l'oeuvre : copie du dernier bon de commande daté du dernier trimestre 2021 ou du premier trimestre 2022.
Membre en activité 2 - exerçant leur activité principale comme prestataire d'un musée	185 €	Professionnels indépendants ou salariés d'une société prestataire qui exercent une profession relative à la mise en valeur des biens culturels et des institutions muséales et dont les musées sont le coeur de leur clientèle : copie du dernier bon de commande ou contrats (accords de marché publics) du dernier trimestre 2021 ou du premier trimestre 2022.
Retraité	62 €	Si changement en 2021 : vous avez pris votre retraite durant l'année civile 2021, merci de joindre une copie de la notification de retraite. Attention : l'exercice d'une fonction de consultant ne permet pas d'adhérer à cette catégorie.
Etudiant (non-votant) Montant réservé aux moins de 30 ans	40 €	Certificat de scolarité 2021 - 2022 mentionnant l'intitulé de la formation. Pour les étudiants de 3e cycle, fournir le sujet de thèse.
Etudiant (non-votant) Montant réservé aux plus de 31 ans	87 €	Certificat de scolarité 2021 - 2022 mentionnant l'intitulé de la formation. Pour les étudiants de 3e cycle, fournir le sujet de thèse.
Bienfaiteur (non-votant)	450 €	

Remplir et joindre obligatoirement ce formulaire en cas de règlement par chèque ou facturation.

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

n° ICOM :

Certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies pour le renouvellement de mon adhésion en 2022.

Signature :

Comité international auquel vous souhaitez être affilié (voir <https://www.icom-musees.fr/qui-nous-sommes/les-liens-avec-icom/comites-internationaux>)

Coordonnées personnelles :

Adresse :

Code postal.....Ville :

Tel. :

Mail :

IMPORTANT : Si vous souhaitez régler sur facture merci d'envoyer un bon de commande ou une lettre d'engagement du montant de la cotisation accompagné(e) du formulaire ci-dessus et des justificatifs demandés. Lors du règlement par mandat administratif, la référence du paiement doit comporter le n° de notre facture (mémoire). À défaut, la validation de l'adhésion sera fortement allongée.

Coordonnées professionnelles :

Nom de l'institution :

Adresse :

Code postal..... Ville :

Tel. :

Mail :

Choix de l'adresse de correspondance :

Courrier :

Adresse professionnelle Adresse personnelle

Mail :

Adresse professionnelle Adresse personnelle Règlement par **Chèque** **Virement** **Classification des métiers exercés par les membres en activité 1 et 2 :***Cette grille ne vise pas à être une nomenclature des métiers des musées, mais un outil de connaissance de nos membres.**A cette fin, nous avons établi une liste indicative de "métiers" et vous demandons de nous préciser dans quelle catégorie et à quel niveau vous exercez votre profession dans votre organisation. Si vous ne vous retrouvez pas dans un de ces métiers, indiquez la profession que vous exercez***Profession exercée** (cochez la case correspondante)

- Administration**
 - Métiers de l'administration et de la direction
 - Métiers de l'informatique
 - Métiers des affaires financières et juridiques
 - Métiers des ressources humaines
- Collections et recherche scientifique**
 - Métiers de la conservation du patrimoine
 - Métiers de la conservation-restauration
 - Métiers de la documentation et de l'iconographie
 - Métiers de l'étude et de la recherche
 - Métiers de l'exposition
 - Métiers de la régie des oeuvres
- Communication et développement des ressources**
 - Métiers de la communication
 - Métiers de la communication numérique (community manager, webmaster...)
 - Métiers de l'édition
 - Métiers de la programmation culturelle
 - Métiers du développement des ressources (mécénat, location des espaces, partenariats...)
 - Métiers du marketing
- Développement des publics et médiation culturelle**
 - Métiers de la médiation culturelle et du service éducatif
 - Métiers du champ social
 - Métiers du développement des publics
 - Métiers du service de l'accueil
- Logistique, technique et sécurité**
 - Métiers de la sûreté et de la sécurité
 - Métiers du bâtiment, de la maintenance et de l'entretien
- Autre métier :**

Niveau de responsabilité

- Responsable
- Chargé.e
- Assistant.e
- Technicien.ne
- Ou A, B, ou C (entourez)

Intitulé du poste :

Note : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour que vous puissiez recevoir les informations des services de l'ICOM. Les autres destinataires de données peuvent être des tiers. ICOM France s'engage à protéger les données personnelles et à respecter la vie privée conformément aux lois n°78_17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés et n° 2018-493 du 20 juin 2018 qui permettent la